



Formulaire type B

ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL
DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT

CONFIRMATION OU RETRAIT D'UN REFUS PROVISOIRE

Déclaration envoyée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
conformément à la règle 17.5) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et
au Protocole de Madrid

I. Office qui envoie la déclaration:

Office Benelux de la Propriété Intellectuelle

II. Numéro de l'enregistrement international :

1446304 - MINERAL CABLE SIMPLEX UK

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international :

**Burn Cable Management Systems Limited
C/O Cox Costello & Horne,
Langwood House,
63-81 High Street,
RICKMANSWORTH
Hertfordshire WD3 1EQ (GB)**

IV. ☒ La notification est envoyée conformément à la règle 17.5)a)¹

☐ La notification est envoyée conformément à la règle 17.5)b)²

V. ☐ La protection de la marque est **refusée** pour tous les produits et/ou services

☐ La protection de la marque est **accordée** pour **tous** les produits et/ou services

☒ La protection de la marque est **accordée** pour les produits et/ou services suivants³ :

09

Electrical cables; electrical cables namely, mineral cables, mineral insulating cables.

VI. Date de la déclaration: 25-05-2020

VII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :



OFFICE BENELUX
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

**ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL
DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT**

CONFIRMATION OU RETRAIT D'UN REFUS PROVISOIRE

-
- ¹ Une déclaration en vertu de la règle 17.5)a) est envoyée une fois que TOUTES LES PROCÉDURES DEVANT L'OFFICE sont achevées.
- ² Une déclaration en vertu de la règle 17.5)b) est une déclaration qui concerne une NOUVELLE DÉCISION ayant une incidence sur la protection de la marque, POSTÉRIEURE à l'envoi d'une déclaration faite conformément à la règle 17.5)a).
- ³ TOUS les produits et/ou services pour lesquels la protection est accordée, Y COMPRIS ceux qui n'étaient pas concernés par le refus provisoire, doivent être indiqués ici. Lorsque tous les produits ou services classés dans une classe donnée sont acceptés, SEUL LE NUMÉRO de cette classe doit être indiqué.